

LA PAROLE DES ELUS

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » Préambule à la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, adopté par la Conférence internationale sur la Santé, New York, signé le 22 juillet 1946 par les représentants de 61 Etats

Il se trouve sur nos deux territoires, qu'avec la raréfaction de l'offre médicale, les conditions d'accès aux soins ne sont plus réunies et ne permettent ainsi plus d'assurer l'égalité territoriale et sociale de santé. Or, faut-il le rappeler, la santé est un pilier essentiel de l'aménagement du territoire et de son attractivité.

Initié par la Communauté de Communes de SARREBOURG MOSELLE SUD depuis le printemps 2020, puis porté conjointement en partenariat avec la Communauté de Communes du PAYS de PHALSBOURG dès l'été de la même année, le Contrat Local de Santé est issu d'une volonté solidaire de préserver et développer l'offre de soins en tant que premier service à la population.

Après trois années de travail de co-construction, les élus et les agents des deux communautés de communes et les professionnels de la Délégation Territoriale de Moselle de l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'engagent avec les partenaires du territoire dans la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé dans le but d'apporter des réponses collectives aux enjeux de santé de la population du pays de Sarrebourg. Et nous nous félicitons de la dynamique menée avec tous les acteurs, dès la phase d'élaboration du diagnostic menée de juin à juillet 2021 puis lors des ateliers des groupes de travail.

Le territoire dispose tout de même de différents atouts tels que la présence d'un centre hospitalier à Sarrebourg, un centre spécialisé en psychiatrie à Lorquin, d'un réseau associatif de soins et d'accompagnement, d'un Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC), et plus récemment, la création d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS). Des atouts certes, mais aussi des difficultés majeures telles qu'un déficit de médecins généralistes et spécialistes, le vieillissement de la population vivant à domicile, un important non recours aux soins et aux droits...

La concertation à l'échelle du territoire a permis la déclinaison d'un programme d'actions riche. Le renforcement, la valorisation et le déploiement des actions à destination de tous les publics sur l'importance de préserver sa santé. Ce n'est que par une approche globale et solidaire entre nos deux intercommunalités que nous arriverons à réduire durablement les inégalités d'accès aux soins. Le **Contrat Local de Santé du Pays de Sarrebourg-Phalsbourg**, inspiré du Projet Régional de Santé (PRS) a pour vocation d'être au service de la population et des acteurs de tout le territoire. Il sera un outil vivant qui fera l'objet d'un suivi régulier permettant ainsi d'évaluer, de modifier, de supprimer et d'ajouter des actions adaptées aux besoins identifiés.

Roland KLEIN
Président



Christian UNTEREINER
Président

